

**Préambule** : Tout agent présentant des symptômes s'apparentant au Covid-19 (et récapitulés ci-après) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.

Il doit :

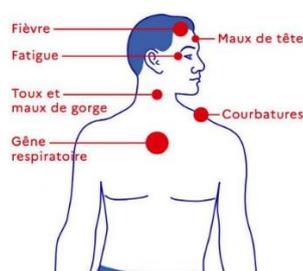
- Appeler son médecin traitant et/ou se faire tester (test PCR, accueil libre et gratuit dans les laboratoires)
- S'isoler.

En cas de confirmation de contamination au Covid-19, l'agent avertit l'USMB via le médecin de prévention des personnels : [Medecine.Prevention-Personnel@univ-smb.fr](mailto:Medecine.Prevention-Personnel@univ-smb.fr) ou 04 79 75 86 03.

Si vous vivez avec une personne contaminée, prévenez votre responsable hiérarchique, le médecin de prévention et la direction des ressources humaines. Vous devez vous faire tester. Dans l'attente du résultat du laboratoire, restez chez vous.

### Types de symptômes pouvant être liés au Covid-19

- Fièvre et/ou toux
- Difficulté respiratoire
- Difficulté à parler ou à avaler
- Perte du goût et de l'odorat
- Maux de tête inexplicables
- Fatigue ou douleurs musculaires inexplicables



### J'ai des symptômes sur mon lieu de travail

#### En l'absence de signe de gravité

Je tousse et/ou j'ai de la fièvre

**S'ISOLER**

**APPELER**

**le médecin de prévention des  
personnels**

Dr Sandrine FRION : 04 79 75 85 36

OU

**le médecin directeur du Service de Santé  
Etudiant**

Dr Laurence SERRAT: 04 79 75 84 66  
07 77 81 03 80

Attention : Il convient d'éviter les transports en commun.



Je préviens mon responsable et avec son accord je rentre en véhicule individuel ou j'appelle un proche pour venir me chercher.

#### En présence de signe de gravité

Je tousse et/ou j'ai de la fièvre.

J'ai du mal à respirer et/ou je fais un malaise

**APPELER ou FAIRE APPELER LE**

**15**

**Avertir le SEP en cas d'intervention sur site**

**APPELER SI POSSIBLE UN SST  
(si connaissance d'une présence à proximité)**



En cas de détection d'un cas dans les locaux de l'USMB, un protocole spécifique de nettoyage sera appliqué par la société d'entretien des locaux. **A chaque cas de COVID 19 faisant l'objet d'une information auprès des services de médecine, les agents ayant été en contact avec la personne contaminée seront identifiés et contactés par les services de médecine de l'USMB en lien avec la CPAM et l'ARS.**